

ALCOBAEX

DÉSINFECTANT MAINS ET SURFACES



• DESCRIPTION

Désinfectant à base d'alcool, prêt à l'emploi, auto-séchant et sans rinçage, pour les mains et les surfaces lavables telles que les plans de travail, bureaux, lunettes de toilettes, poignées de porte, réfrigérateurs... Sans ammonium quaternaire. Compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et alliages galvanisés (sauf surfaces sensibles à l'alcool). Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99. Utilisable en Agriculture Biologique conformément au cahier des charges du 5 janvier 2010 modifié et complétant les dispositions des Règlements CE n° 834/2007 et n° 889/2008 (voir site www.inao.gouv.fr).

+ Base alcool

+ Prêt à l'emploi

+ Séchage rapide

Propriétés biocides

- **Bactéricidie** : EN 13697 (100 %, 1 min, 20°C, conditions de saleté (souches add : L. monocytogenes et S. typhimurium) ; EN 1500 (4 ml, 1 min, 20°C, conditions de propreté).

- **Levuricide** : EN 13697 (100 %, 1 min, 20°C, conditions de saleté ; EN13624 (80 %, 1 min, 20°C, conditions de propreté).

- **Fongicide** : EN 13697 (100 %, 1 min, 20°C, conditions de saleté).

- **Virucide** : EN 14476 (80 %, 30 sec, 20°C, conditions de propreté - souche testée : Inuenza virus type A - H1N1) ; (80 %, 5 min, 20°C, conditions de saleté - industrie de la viande - souches testées : Adénovirus Type 5 ATCC, Norovirus murin S99).

• MODE D'EMPLOI

Sur les surfaces : pulvériser sur la surface à traiter. Laisser agir de 30 sec à 5 min (selon l'activité souhaitée) puis essuyer avec une microfibre. Le produit sèche sans laisser de traces. Rincer à l'eau potable les surfaces traitées susceptibles d'être en contact avec des aliments ou des muqueuses. Dans les autres cas, il est inutile de rincer. Ne pas appliquer sur des surfaces sensibles à l'alcool (exemple : verre acrylique). Sur les mains : pulvériser sur les mains et frictionner pendant 30 à 60 sec (selon l'activité souhaitée) sur l'ensemble de l'épiderme. Laisser sécher.

• CARACTÉRISTIQUES

- Etat Physique : Liquide clair
- Couleur : Incolore
- Densité (20°C) : 0,89

• RECOMMANDATIONS

Consulter la fiche de données de sécurité sur www.quickfds.com.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Substance active : Ethanol (n°CAS : 64-17-5) : 60% (530g/l).

Règlement biocide (CE) 528/2012 : TP1, TP2, TP4.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Étiquetage : DANGER, GHS02, GHS07.

INFOS LOGISTIQUES

• Réf : AB331

Bidon 1 litre
Carton de 6

• Réf : AB332

Bidon 5 litres
Carton de 4

Code douane

5603121010

Transport ADR

Non soumis ☒ (AB331)

Soumis ☒ (AB332/ AB333)

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

PLUHO

4 avenue du Prieuré — Bât. 7
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Tél. 01 60 17 02 80 — Fax. 01 60 17 02 81
contact@aexalt.net — www.aexalt.net

Produit à usage professionnel
Conçu et fabriqué en France